rapport annuel 2024

Conseil de quartier
Saint-Sauveur

Table des matières

LE MOT DES MEMBRES DU CONSEIL *3*

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION *8*

1.1 Ses membres au 31 décembre 2024 8

1.2 Son fonctionnement 9

1.3 Participation du public aux assemblées 9

1.4 Adresse de correspondance et personne-ressource 10

2. PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS EN 2024 ..... *11*

2.1 Comité des communications 11

2.2 Regroupement des présidents de conseils de quartier 12

2.3 Table de concertation vélo des conseils de quartier 12

3. MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF *15*

4. PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION *18*

4.1 Participations à des organismes ou regroupements 18

5. RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT ADOPTÉES PAR LE CONSEIL DE QUARTIER *19*

6. QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER ET SUJETS TRAITÉS PAR LE CONSEILLER MUNICIPAL *21*

7. ÉTATS FINANCIERS *23*

LE MOT DES MEMBRES DU CONSEIL

Entre les chantiers sur Saint-Vallier et le retour du clocher dans le ciel de Saint-Sauveur

L'année 2024 a tenu les administrateurs bien occupés avec des dossiers variés, de nombreuses consultations et différents projets.

Parmi les dossiers chauds, on peut compter les modifications apportées aux services du RTC et la desserte ont mobilisé plusieurs parties prenantes alors que les parcours ont été modifiés avec les travaux sur Saint-Vallier. Notre conseiller en participation citoyenne, Dave Gagnon-Pelletier, a travaillé avec les administrateurs pour organiser des activités spéciales pour que le RTC se déplace pour un atelier de consultation et d'échanges sur la desserte d'autobus dans notre quartier ce qui a permis d'avoir un plus grand impact comme instance de consultation afin d'exposer certains irritants soulevés par les résidents.

L'année 2024 en a été une importante également pour réfléchir aux infrastructures cyclables et de mobilité active! Avec une participation active à la Table de concertation vélo ainsi que de nombreuses discussions sur le service très apprécié d'àVélo, le conseil de quartier a bien pu comprendre et s'exprimer sur les enjeux entourant cette catégorie de mobilité au cours de l'année.

Enfin, nous sommes privilégiés d'attirer autant de résidents chaque mois pour participer aux assemblées et consultations. Peu importe le dossier, les rencontres sont sujettes à des échanges nuancés et stimulants sur les aspirations du quartier et l'évolution des besoins des citoyens. Même si certaines soirées sont plus émotives et génèrent des discussions hautes en couleur, la majorité des échanges entre les différentes parties prenantes sont respectueux, intéressants, constructifs et souvent bonifiés par une bonne dose d'humour partagée. Grâce à l'engagement et la participation citoyenne, l'année 2024 fut bien remplie pour le conseil de quartier de Saint-Sauveur.

C'est avec reconnaissance que les membres du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur vous présentent le résumé des activités de l'année 2024.

Logement

Avec les défis entourant la crise du logement et la hausse des coûts des loyers, plusieurs administrateurs ont organisé une soirée d'information sur le logement dans Saint-Sauveur en invitant des intervenants de l'OMHQ, du CCCQSS et de la FÉCHAQC. Des présentations, suivies d'un panel a permis à l'assistance de comprendre la complexité des enjeux et les changements aux programmes de financement du logement social.

Vélos et mobilité active

Toujours en matière de mobilité, le conseil de quartier a maintenu sa participation à la **Table de concertation vélo des conseils de quartier**, qui a pour but de promouvoir le cyclisme utilitaire, notamment par le suivi de la Vision de la mobilité active de la Ville de Québec, d'émettre des recommandations communes à tous les conseils de quartier et d'appuyer les démarches de bonification du réseau cyclable dans chaque quartier.

Le service àVelo est populaire dans le quartier et l'annonce d'investissements va permettre de répondre à une demande latente en plus de faciliter les déplacements en améliorant la connectivité entre la Haute-ville et Vanier. Parmi les interventions touchant Saint-Sauveur prévues, il y a l'aménagement d'un Corridor VivaCité sur Marie-de-l'Incarnation, la fermeture d'une voie de circulation automobile sur la Pente-Douce en direction Arago Est et l'amélioration des installations sur la Pente-Douce, sur la rue Couillard et sur l'avenue Belvédère. Sur Marie-de-l'Incarnation, ces changements ont testé la capacité d'adaptation de tous les usagers de la route alors que les travaux se sont étirés sur de longues semaines. Le retrait de voies pour les voitures au profit des voies réservées et du CVC a suscité des échanges entre les citoyens en faveur et ceux plus réticents pendant les assemblées et lors de séances d'information en ligne de la Ville. Le projet est perfectible et des travaux plus importants doivent avoir lieu en 2025.

Tramway

Au printemps 2024, le conseil de quartier Saint-Sauveur a participé avec d'autres conseils de quartier aux rencontres avec des représentants de CDPQ infra pour échanger sur le réseau de transport structurant. Cela a mené en juin à une autre initiative de visibilité média pour souligner les impacts négatifs des délais que l'on observe dans des quartiers aux quatre coins de la ville (école, logements, dépendance automobile, etc.). La prise de parole a permis aux conseils de quartiers participants d'insister sur le fait que le dynamisme, la prospérité, la qualité de vie et l'avenir de nos quartiers sont des enjeux trop importants pour repousser les travaux en lien avec le plus grand projet d'infrastructure actuellement discuté à la ville de Québec.

Rue Saint-Vallier Ouest

Après une présentation haute en émotions en décembre 2023, le conseil de quartier Saint-Sauveur considère toujours que le projet aura des retombées positives pour les résidents concernant la sécurité routière, la qualité de l'air et la convivialité de la rue. Au printemps 2024, les travaux de la rue Saint-Vallier commencent enfin entre St-Ambroise et la courbe du parc Durocher.

Il faut toutefois noter que le conseil de quartier a transmis les préoccupations de grands nombres

de résidents sur la qualité de la desserte en transport en commun et la relocalisation d'arrêts temporaires pendant les travaux. Toutefois, les administrateurs insistent sur l'importance d'être vigilants à propos du dossier du transport en commun et recommandent d'investir significativement dans les différents mécanismes de communication portant sur les changements aux tracés afin que certains groupes plus vulnérables puissent se préparer aux changements et localisent facilement les nouveaux arrêts d'autobus les plus près de chez eux.

La multiplication de chantiers importants sur Saint-Vallier et dans les rues autour de l'école Marguerite-Bourgeoys, de l'église et de son presbytère a été problématique pour de nombreux résidents et passants. L'ampleur des travaux a compliqué les déplacements à pied, à vélo ou en voiture.

Le conseil de quartier a également insisté sur l'importance de revoir les politiques de stationnement afin que les futures constructions à proximité de Saint-Vallier soient cohérentes avec les objectifs d'apaisement de la circulation et la volonté de trouver des solutions innovantes pour que les constructions soient plus économiques et résilientes avec les changements climatiques.

Saint-Malo

Le conseil de quartier a dû se prononcer sur deux projets de modifications réglementaires concernant des sites dans le secteur du parc industriel Saint-Malo et bordants le boulevard Charest Ouest. Cela fait plusieurs années qu'il déplore qu'on lui présente des projets à la pièce dans ce secteur et demande que soit mise en place une démarche pour élaborer une vision du développement cohérente du secteur Charest Ouest afin de disposer d'un cadre structurant pour guider la consolidation et la revitalisation du secteur selon des objectifs de développement durable. Une telle vision devrait notamment inclure un plan complet sur la mobilité. Le conseil de quartier a, par ailleurs, refusé de se prononcer sur le dernier projet présenté en janvier 2024 et a réitéré l'importance de se doter d'un plan pour le secteur Charest-Ouest.

Clocher

Installé au sol depuis 7 ans, la confirmation d'un investissement de plusieurs millions de dollars par la ville, le ministère de la Culture et des Communications et du diocèse confirme la restauration des sections du clocher de l'église Saint-Sauveur et son grand retour dans le paysage urbain. Les travaux ont duré plusieurs mois et l'élévation des différentes parties a attiré beaucoup de curieux venus assister à un spectacle rarement observé dans les dernières décennies.

Depuis l'été 2024, l'illumination du clocher permet de mettre encore plus en valeur les travaux des artisans et sa présence significative dans le panorama de la basse-ville. Les écoliers de Marguerite-Bourgeoys reprennent leur cours de récréation et le dégagement du parvis vient rétablir un passage piéton entre des Oblats et Boisseau.

Communauto

Notre collègue Marc-André Beauchemin a pris le leadership de convaincre Communauto sur la pertinence d'ajouter un deuxième véhicule dans le secteur de Notre-Dame-de-la-Pitié. Celui-ci a mobilisé les membres de sa coopérative d'habitation pour mettre à disposition de l'entreprise une de leur case de stationnement. Ces démarches peuvent être utiles pour appuyer d'autres conseils de quartier voulant aussi implanter les services dans leur secteur.

Enfin, quelques développements en vrac :

- Finalisation du chantier du parc Durocher;
- Annonce de l'avancement du projet de la coopérative les Alchémilles (bar le Kirouac)
- Parc du Moulin de l'Hôpital: problèmes de cohabitation et de sécurité liés. Certains comportements des personnes fréquentant le parc affectent les résidents à proximité.
- Rencontre avec des intervenants du RTC pour un atelier avec les résidents portant sur les tracés dans le quartier

Plusieurs autres dossiers ont fait l'objet d'un suivi par le conseil de quartier en 2024 :

- Création d'une commission des services électriques (enfouissement des fils);
- Stratégie de sécurité routière 2020-2024
- Dossier du réseau de transport structurant de la ville de Québec (tramway);
- Abattage d'arbres et canopée;
- Phénomène grandissant de l'itinérance;
- Crise du logement et « rénovictions »;
- La qualité de l'air en Basse-ville de Québec et les recommandations liées au rapport Mon environnement, ma santé par la Direction de la Santé publique du CIUSSS Capitale-Nationale;
- Avenir du site Verdun;
- Adoption fructueuse de la collecte des résidus alimentaires (sacs mauves) pour le centre de biométhanisation;
- Écocentre mobile;
- Circulation des autobus sur la rue St-Luc et des Oblats avec des enjeux de circulation et visibilité en lien avec des chantiers municipaux ou privés (Chandha);
- Parents du secteur Notre-Dame de la Pitié dénonçant la décision CSS de la Capitale à faire monter les enfants dans l'autobus scolaire sur Saint-Vallier ouest alors que les limites de vitesse sont non respectées en plus de manœuvres dangereuses.

Pour la prochaine année, nous poursuivrons notre participation, entre autres :

- Au Regroupement des conseils de quartier de la Ville de Québec;
- À la Table de concertation vélo des conseils de quartier;
- À des coalitions avec d'autres conseils de quartier et organisations à vocation sociale ou environnementale
- Dans les processus de consultation concernant l'aménagement du territoire.

Remerciements

Le conseil de quartier tient à souligner le départ de membres administrateurs qui ont eu lieu au cours de la dernière année, Messieurs. Xavier Mercier-Méthé et Frédéric Paquet ainsi que de Mesdames Estelle Lacourse-Dontigny et Ludivine Liberge. Merci aux membres du Conseil de quartier pour leur engagement inestimable, car vous veillez à améliorer la vie du quartier. Merci à nos collaborateurs de la Concertation Saint-Sauveur, du Comité de citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur, de la SDC (Société de développement commercial) et de Accès Transports viables.

Enfin, merci aux citoyennes et citoyens qui participent aux assemblées publiques du conseil. Mention honorable à M. Michael Parrish pour sa fidélité exceptionnelle et ses interventions qui contribuent à une ambiance positive pour nos assemblées et à plusieurs fous rires. C'est grâce à l'ensemble de cette mobilisation, à vos projets et à votre intérêt pour le quartier que Saint-Sauveur rayonne de son dynamisme!

Finalement, le Conseil de quartier souhaite remercier les professionnels de la ville de Québec pour leur disponibilité, leur ouverture et la qualité de leur travail. Nous remercions également Mme Véronique Demers pour son implication en tant que secrétaire de rédaction.

Le conseil d'administration du conseil de quartier Saint-Sauveur:

Myriam Nickner-Hudon	Présidente
Marilyn Wellman	Trésorière
Sylvain Simoneau	Secrétaire
Mathieu Montégiani	Vice-président
Marc-André Beauchemin	Administrateur
Étienne Pinel	Administrateur
Virginie Bernier	Administratrice
Samuel Yergeau	Administrateur
M. Cédrik Verreault	Administrateur
Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Ses membres au 31 décembre 2024

Membres avec droit de vote

Postes réservés aux femmes

Mme Myriam Nickner-Hudon	Présidente (2026)
Mme Marilyn Wellman	Trésorière (2026)
Mme Geneviève Savard (note 1)	Administratrice (2025)
Mme Virginie Bernier	Administratrice (2025)

Postes réservés aux hommes

M. Sylvain Simoneau	Secrétaire (2025)
M. Marc-André Beauchemin	Administrateur (2025)
M. Mathieu Montégiani	Vice-président (2026)
M. Nicol Tremblay (note 1)	Administrateur (2026)

Postes neutres

Les deux postes électifs neutres étaient vacants

Poste coopté

M. Cédrik Verreault	Administrateur (2025)

Note 1 : Ces administrateurs ont été absents à toutes ou à la majorité des assemblées.

Membre sans droit de vote

M. Pierre-Luc Lachance, conseiller municipal

Secrétaires de rédaction

Mme Véronique Demers

Personne-ressource du conseil de quartier au Service de l'interaction citoyenne

M. Dave Gagnon-Pelletier, conseiller en consultations publiques

Par ailleurs, au cours de l'année 2024, les personnes suivantes ont siégé au conseil d'administration :

M. Xavier Mercier-Méthé	Vice-président
Mme. Estelle Lacourse-Dontigny	Administratrice
Mme. Ludivine Liberge	Administratrice
M. Frédéric Paquet	Administrateur

1.2 Son fonctionnement

Assemblées, rôle, mandat, composition du conseil d'administration

En 2024, en plus de l'assemblée annuelle, le conseil de quartier de Saint-Sauveur a tenu neuf assemblées ordinaires du conseil d'administration et deux assemblées spéciales. À ces assemblées s'ajoutent des rencontres de travail ou de comités.

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif accrédité par le conseil municipal de la Ville de Québec. Interlocuteur privilégié de la Ville, il a pour mission de permettre aux citoyennes et citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

Dans un esprit de collaboration avec la Ville, le conseil de quartier exerce les mandats suivants :

- Émettre des recommandations sur tout projet de modification au règlement d'urbanisme ou touchant le quartier qui lui est soumis par une instance décisionnelle de la Ville;
- Tenir des séances de consultations publiques sur une question sur laquelle son opinion a été demandée par une instance décisionnelle de la Ville;
- Tenir, de sa propre initiative, une consultation publique sur un projet de la Ville sur une propriété municipale dans le quartier;
- De sa propre initiative, transmettre à la Ville son avis sur toute autre matière concernant le quartier, en collaboration avec les représentants de la Ville et les acteurs du milieu, ainsi qu'en accord avec les orientations et les outils de planification de la Ville;
- Bonifier l'offre de services, la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

Jusqu'à onze personnes veillent au bon fonctionnement du conseil de quartier et forment le conseil d'administration : quatre sièges sont réservés aux femmes, quatre aux hommes, deux postes d'orientation neutre qui résident dans le quartier. Ces personnes sont élues pour des mandats de deux ans selon un principe d'alternance. Outre les membres élus, un siège est disponible pour un membre coopté nommé par le conseil d'administration. Ce membre réside dans le quartier ou représente un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier. Le conseil d'administration peut ajouter des critères pour le choix du membre coopté. Celui-ci est nommé pour un mandat se terminant à l'assemblée annuelle suivante. Leur mandat est renouvelable. Les conseillères et conseillers municipaux du quartier sont membres du conseil d'administration, mais sans droit de vote.

1.3 Participation du public aux assemblées

Les assemblées ordinaires du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur sont ouvertes au public. À chaque assemblée, du temps est réservé aux membres du conseil de quartier, c'est-à-dire à la population, pour des questions ou des commentaires.

À moins d'avis contraire, le conseil se réunit au Centre Édouard-Lavergne, sis au 390, rue Arago Ouest. À la suite de la pandémie de Covid-19, les activités du conseil de quartier ont été tenues en mode hybride (présentiel et virtuel) en 2024. Généralement, les assemblées se déroulent le troisième mercredi de chaque mois, à l'exception des mois de juillet et d'août où le conseil fait relâche.

Les dates des assemblées du conseil de quartier sont publiées dans l'agenda du bulletin municipal « Ma Ville », à la section « Mon Arrondissement ». Par ailleurs, ces informations ainsi que les ordres du jour, les procès-verbaux, les documents et les rapports des consultations sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec à l'adresse :

https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/saintsauveur/index.aspx.

1.4 Adresse de correspondance et personne-ressource

L'adresse de correspondance du conseil de quartier est la suivante :

Arrondissement de La Cité-Limoilou

Conseil de quartier de Saint-Sauveur

500, rue du Pont

Québec (Québec) G1K 6N4

L'adresse de courriel du courriel **:** conseilquartier.saint-sauveur@ville.quebec.qc.ca

Facebook **:** Conseil de quartier de Saint-Sauveur

La personne-ressource de la Ville de Québec est M. Dave Gagnon-Pelletier, conseiller en consultations publiques. On peut le joindre au Service de l'interaction citoyenne, par téléphone, au 418 641-6411, poste 3621 ou par courriel à : dave.gagnon-pelletier@ville.quebec.qc.ca.

2. PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS EN 2024

2.1 Comité des communications

Le Comité des communications du conseil de quartier a pour mission d'informer les citoyens du quartier des actions et projets du Conseil, de relayer l'actualité, de diffuser les consultations publiques et de réaliser des activités d'information ponctuelles (capsules d'information, des conférences sur des sujets d'intérêts) tout en utilisant les moyens de communication à sa disposition.

Pour assurer sa mission, le Comité des communications peut compter sur plusieurs outils, tels que sa page Facebook, son infolettre et sa base d'abonnés, ainsi qu'un abonnement au média hyperlocal *Monsaintsauveur.com*.

Page Facebook

La page Facebook du conseil de quartier sert principalement à relayer des informations diversifiées sur les actualités du quartier, les événements qui touchent les citoyennes et citoyens de Saint-Sauveur, l'horaire des assemblées du Conseil, les ordres du jour des assemblées ainsi que les projets de consultations publiques. Elle est également fort utile pour accroître la visibilité des activités du conseil de quartier. De plus, elle relaie, selon les demandes, des communications provenant de citoyens et/ou d'organismes, reçues via messagerie.

Groupe fermé pour ses administrateurs et Google Drive

En 2024, afin de répondre à un besoin ponctuel d'échange d'informations et favoriser des contacts et le partage plus rapide d'informations, les administrateurs du conseil de quartier ont utilisé un groupe fermé sur Facebook ainsi qu'un dossier Google Drive. Ces outils s'avèrent constructifs et fort appréciés.

Infolettre

L'infolettre du conseil de quartier est, pour sa part, gérée à l'interne par le conseiller en consultation publique de la Ville de Québec. Toutefois, le conseil peut y relayer de l'information

à sa guise, en faisant parvenir au conseiller les projets d'infolettre.

Abonnement à Monsaintsauveur.com

Le conseil de quartier a également un abonnement au média hyperlocal *Monsaintsauveur.com*, lequel donne droit notamment à un onglet profil sur leur page Internet, ainsi qu'à plusieurs publications annuellement. *Monsaintsauveur.com* annonce mensuellement les dates des séances et publie régulièrement des nouvelles sur les sujets importants discutés en assemblée. Les articles permettent de mettre en valeur le travail et les initiatives du conseil de quartier auprès de la population et d'intéresser le public aux enjeux du quartier.

Conférence et activités d'information

Avec le double objectif d'offrir, d'une part, aux résidents (es) de Saint-Sauveur l'occasion d'en apprendre plus sur différents aspects de leur quartier (urbanisme, culture, architecture, etc.), faire découvrir les organismes communautaires actifs sur son territoire et, d'autre part, de faire la promotion des activités du conseil de quartier, le Comité des communications souhaite réaliser des activités de communication particulières et personnalisées telles que des conférences ou des capsules d'information.

2.2 Regroupement des présidents de conseils de quartier

Aucune activité n'a été tenue en 2024. Cependant, les différentes activités en ligne de la ville ont permis à des administrateurs de différents conseils de quartier de réseauter et de partager leurs connaissances. Ce fut le cas pour la mobilisation entourant l'appui des conseils de quartier au projet de tramway de la ville de Québec où les administrateurs ont pu échanger et se connaître dans une conversation électronique.

Table de la mobilité des conseils de quartier des quartiers centraux

La Table bénéficie de l'accompagnement de l'organisme Accès Transport viable dans des réflexions sur les questions de mobilité qui concernent nos quartiers. Cela couvre les enjeux piétons, l'accessibilité universelle, le déneigement, les améliorations du transport en commun.

2.3 Table de concertation vélo des conseils de quartier

Le conseil de quartier de Saint-Sauveur est membre de la Table de concertation vélo des

conseils de quartier (TCVCQ). Cette instance, qui peut réunir jusqu'à une cinquantaine de délégués issus de trente (30) quartiers, s'est donné pour mandat de veiller au développement du réseau cyclable utilitaire. Depuis sa création en 2015, elle s'est imposée comme un interlocuteur incontournable de la Ville de Québec en ce qui concerne le développement du réseau cyclable utilitaire et le regroupement des besoins et attentes des citoyens des divers quartiers de Québec.

Les membres de la TCVCQ se sont réunis en mode virtuel à 6 reprises au cours de l'année 2024. Les principaux sujets abordés en cours d'année furent :

- Stratégie de la sécurité routière - Dépôt d'un mémoire;
- Veille des rencontres du comité de suivi de la vision de la mobilité active;
- Veille des projets cyclables;
- Participation aux consultations concernant le réseau cyclable et adoption de recommandations sur les projets :
    - 60e Rue Est;
    - Avenue du Cénacle;
    - Avenue du Chanoine-Morel et rue Sheppard;
    - Rue de l'Église au sud de Saint-Louis;
    - Avenue Larue;
    - Rues Philippe-Dorval, Saint-Olivier et Sutherland;
    - Chemin Saint-Louis;
    - Rue Saint-Vallier Ouest;
    - Secteur Nord-Est d'ExpoCité;
    - Boisé Chauveau dans Neufchâtel;
    - Politique de stationnement;
    - Plan d'urbanisme et de mobilité.
- Expansion du système de vélo partage àVélo;
- Corridors VicaCité, participation aux consultations et adoption de recommandations :
    - Implantation Axe D - 3e Avenue Ouest et 52e Rue;
    - Consultation Axe D - Vieux-Limoilou - Choix entre 3e et 4e Avenue;
    - Implantation Axe D - Rue du Pont;
    - Implantation Axe G - Quai Saint-André;
    - Consultation Axe H - Boulevard Wilfrid-Hamel;
    - Implantation Axe I - Côte de la Pente-Douce, avenues Belvédère/Calixa-Lavallée;
    - Implantation Axe I - Rue Marie-de-l'Incarnation;
    - Implantation Axe J - Boulevard Neilson.
- Adoption de résolution en support des conseils de quartier:
    - Axes cyclables dans le Vieux-Québec;
    - Rue Charles-Huot;
    - Franchissement de la falaise à Cap-Rouge;
    - Pente de la piste cyclable de la Rivière-Beauport.
- Réseau cyclable hivernal et allongement de la saison d'ouverture du réseau cyclable;
- Autres sujets discutés :
    - Bassin Louise - Fermeture de la piste;
    - Littoral Est - Contournement travaux du collecteur d'Estimauville;
    - Rue du Domaine - Réfection de la piste cyclable;
    - Avenue Monseigneur-Gosselin - Intersection Alexandra;
    - Chemin des Quatre-Bourgeois à l'ouest de Pie-XII;

    - Chemin Saint-Louis - État de la chaussée;
    - Val-Bélair - État des aménagements cyclables;
    - Entrées auto dans les nouvelles pistes cyclables (Cénacle et Monseigneur-Plessis).
- Saines habitudes de vie et coût de la mobilité;
- Participation à Convergence;
- 10e anniversaire de la Table;
- Corridor Lorettain;

Les trois grands dossiers de la TCVCQ en 2024 furent, l'expansion des corridors VivaCité, le dépôt d'un mémoire dans le cadre de la révision de la Stratégie de sécurité routière et le dépôt d'un mémoire concernant le corridor VivaCité dans le Vieux-Limoilou. Le président ou la vice-présidente de la table rencontre mensuellement l'élu responsable du réseau cyclable afin de discuter des enjeux abordés aux rencontres de la TCVCQ et des membres de la table font partie du comité de suivi de la Vision de la mobilité active.

3. MANDATS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

Conformément à la *Politique de consultation publique de la Ville de Québec* et à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, en 2024, les membres du conseil de quartier ont traité différents dossiers en matière de réglementation de zonage qui concernent le quartier. Ces dossiers sont présentés par l'Arrondissement ou par le comité exécutif de la Ville et, pour chacun d'entre eux, le conseil de quartier possède un pouvoir de recommandation. Le tableau suivant présente les dossiers traités par le conseil en 2024.

Sujets	Titre	Recommandations ou actions du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil d'arrondissement ou du comité exécutif de la Ville
Consultation publique-Zonage 2024-01-17	Modifications réglementaires liées aux usages autorisés dans trois zones sur le boulevard Charest Ouest Relevant du conseil municipal Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 15030Cc, R.V.Q.3215 et Relevant du conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 15031Ip, R.C.A.1V.Q.495	S'abstenir de recommander l'une des options étudiées, car aucune ne semble répondre aux besoins exprimés par la ville, les occupants et les propriétaires	Abandon des projets de règlement
Consultation publique-Zonage 2024-06-19	Régularisation de huit ateliers d'artiste dans six zones de l'arrondissement de La Cité-Limoilou Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 15028Hb, 15054Hb, 15055Hb, 15072Hb et 19100Hc, R.C.A.1V.Q.501 (Quartiers Saint-Sauveur et Vieux-Limoilou).	Recommander à l'unanimité au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification tel que présenté	Semblable à la recommandation

Consultation publique-Zonage 2024-10-16	Quartier Saint-Sauveur : calcul de la hauteur maximale des bâtiments sur un terrain en pente et usages commerciaux au 707-715 boulevard Charest Ouest, 766, rue Kirouac. Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 15006Cc, 15010Ia, 15030Cc et 15035Mb (R.V.Q.3373) Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 15034Cb, 15036Hb, 15047Pb, 15068Mb, 15074Hb et 15083Hb, (R.C.A.1V.Q.525).	Recommander à l'unanimité au conseil d'arrondissement d'approuver les projets de modification tel que présenté	Semblable à la recommandation
Consultation publique-Zonage 2024-10-16	Ajout d'un logement au sous-sol d'un bâtiment existant au 143-153, rue Bagot Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 15066Mb (R.C.A.1V.Q.521)	Recommander à la majorité au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification tel que présenté	Semblable à la recommandation
Consultation publique-Zonage 2024-11-20	Projet d'agrandissement de l'entreprise Drolet Ressorts au 1275, rue de l'Ancienne-Cartoucherie Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot numéro 1 303 070 du cadastre du Québec (R.V.Q.3370) Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement de La Cité–Limoilou sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 1 303 070 du cadastre du Québec (R.V.Q.3371)	Recommander à l'unanimité au conseil d'arrondissement d'approuver les projets de modification tel que présenté	Semblable à la recommandation
Consultation publique-Zonage 2024-12-18	Autorisation personnelle pour l'organisme Création Le Pantoum Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à l'organisme Création Le Pantoum pour l'utilisation du lot numéro 1 478 078 du cadastre du	Recommander à l'unanimité au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification tel que présenté	Semblable à la recommandation

	Québec, R.C.A.1V.Q.526.		
Demande d'opinion-Zonage 2024-12-18	Assouplissements réglementaires dans les parcs industriels de Duberger et Jean-Talon (secteur Nord) Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement d'une aire de grande affectation réseau et infrastructure d'utilité publique dans le parc industriel de Duberger, R.V.Q. 3298 - Arrondissement des Rivières Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22615Ip et 22618Ip, R.V.Q. 3360 (Omnibus parc industriel de Duberger, quartier de Duberger-Les Saules, district électoral des Saules-Les Méandres) Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones dans les quartiers de Duberger-Les Saules et de Saint-Sauveur, R.C.A.2V.Q. 387 (Omnibus parc industriel de Duberger et parc industriel Jean-Talon, quartier de Duberger Les Saules, district électoral des Saules-Les Méandres)	Recommander à l'unanimité les projets de modification tel que présenté	Semblable à la recommandation

4. PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1 Participations à des organismes ou regroupements

En raison des répercussions que des dossiers peuvent avoir sur le quartier, le conseil de quartier entretient des relations privilégiées avec certains organismes ou regroupements. Ces relations se traduisent par une délégation officielle du conseil de quartier auprès de ces organismes ou regroupements. Ces délégations sont assumées par les membres du conseil d'administration. En 2024, les délégations du conseil de quartier étaient les suivantes :

ORGANISME OU REGROUPEMENT	DÉLÉGATION
Comité des communications	Myriam Nickner-Hudon, Cédrik Verreault
Table de concertation vélo des conseils de quartier	Sylvain Simoneau
Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles	Michael Parish

5. RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT ADOPTÉES PAR LE CONSEIL DE QUARTIER

Le conseil de quartier de Saint-Sauveur est appelé à prendre position à propos des enjeux du quartier soulevés par les résidents, les administrateurs du conseil et les organismes du quartier comme la sécurité routière, l'accessibilité du logement et les îlots de chaleur. Les prises de position du conseil de quartier de Saint-Sauveur se font sous la forme de résolutions adressées à la Ville de Québec ou sous forme d'appui à des organismes et des initiatives. Le tableau ci-dessous présente les résolutions adoptées en 2024 par les administrateurs du conseil de quartier de Saint-Sauveur.

No résolution et sujet	Demande ou recommandations	Destinataire	Réponse / suivi
Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles No 24-02-01	Nomination d'un représentant du conseil de quartier au Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec (CVGMR)	Ville et Représentant	Représentant nommé: M. Michael Parish
Appui du Conseil de quartier de Saint-Sauveur aux demandes et démarches des citoyens et organismes communautaires du secteur du Bas-Bijou No 24-02-02	Le Conseil de quartier demande à la Ville de Québec de présenter aux citoyens mobilisés du secteur du Bas-Bijou les interlocuteurs privilégiés et les programmes qui permettraient de les appuyer dans leur démarche.	Ville de Québec	
Appui aux revendications et à l'initiative du Front commun Basse-Ville-Limoilou Vanier concernant la canopée et la plantation No 24-03-01	• **Revendication #1:** Que la végétalisation des quartiers BVLV soit considérée prioritaire, autant pour les terrains non municipaux que pour les arbres d'alignement. • **Revendication #2:** Que des objectifs quantitatifs clairs soient fixés pour chacun des quartiers BVLV, autant pour le ratio d'arbres plantés que pour le taux de déminéralisation en amont. • **Revendication #3 :** Que les feuillus à grand déploiement ainsi que les conifères (qui ont la capacité de retenir et d'absorber une partie des particules fines et des poussières) soient priorisés dans les quartiers BVLV.	Ville de Québec	
Mise à jour de la Vision d'aménagement du	Le conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Sauveur	Ville de Québec	Dans le contexte des travaux portant sur

boulevard Charest Ouest No 24-09-01	recommande à la Ville de reprendre incessamment les démarches de consultations en vue de l'adoption d'une Vision d'aménagement pour le secteur Charest Ouest.		l'élaboration du nouveau plan d'urbanisme, il n'apparaît pas opportun pour la Ville de Québec de viser, à court terme, l'adoption d'une Vision d'aménagement pour le secteur Charest Ouest. La réflexion sur la nature des aménagements projetés dans ce secteur sera portée à même cette grande démarche.
Utilisation du droit de préemption de la Ville de Québec No 24-09-02	Le conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Sauveur encourage la Ville de Québec • À consulter les organismes communautaires qui sont intéressés à développer des projets de logements sociaux et communautaires afin de déterminer leurs besoins et les projets qu'ils envisagent; • À user de son droit de préemption sur des immeubles du quartier Saint-Sauveur lorsque l'occasion se présente, en tenant compte des besoins exprimés par les organismes consultés.	Ville de Québec	La Ville de Québec affirme avoir une proximité avec ses partenaires de l'habitation sociale et communautaire lui permettant d'être à l'affût des besoins et des nouveaux projets de logements envisagés par les organismes du milieu.

6. QUESTIONS DU PUBLIC AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE QUARTIER ET SUJETS TRAITÉS PAR LE CONSEILLER MUNICIPAL

Les citoyennes et citoyens qui se présentent à une assemblée du conseil d'administration du conseil de quartier disposent d'au moins une période de questions et de commentaires qu'ils peuvent utiliser pour attirer l'attention des membres du conseil d'administration du conseil de quartier ou des représentantes et représentants de l'Arrondissement sur tout sujet qui concerne le quartier.

Dans le cadre des assemblées du conseil d'administration du conseil de quartier, le conseiller municipal participe aux discussions et dispose d'une de temps afin de donner de l'information sur différents dossiers ayant trait au quartier, à l'arrondissement ou à la ville.

Voici un aperçu des sujets portés à l'attention du conseil d'administration par les citoyens et le conseiller municipal en 2024 :

- Animaux domestiques:
    - Enregistrement des chats;
    - Micropuçage
- Bibliothèque: Réouverture Gabrielle-Roy;
- Carnaval de Québec
- Clocher de l'église Saint-Sauveur;
- Déneigement: Permis de déneigement et pénalités;
- Enfouissement des réseaux d'utilités publiques aériennes (Bell, Vidéotron, Hydro-Québec);
- Escaliers et ascenseur publics: Travaux ascenseur du Faubourg;
- Gestion de matières résiduelles:
    - Centre de biométhanisation;
    - Collecte des résidus alimentaires;
    - Écocentre mobile et local;
- Itinérance et criminalité:
    - Parc Du Moulin;
    - Embauche au service de police;
- Jardins partagés;
- Logement social et habitation :
    - Taux d'inoccupation;
    - Contrôle de l'hébergement touristique;
    - Nombre de constructions de logements sociaux;
    - Forum sur l'habitation;
    - Site du bar le Kirouac (Coop. des Jardins d'Alchémille)
    - Site du projet Dorimène
- Parcs et places publiques :
    - Réfection du parc Durocher;
    - Parc du centre Lavergne;
    - Patinoire réfrigérée et couverte du parc Victoria;
    - Toilette du parc Victoria (chapelle);

  - Sécurité et patrouille;
- Passerelle Adrien-Pouliot;
- Plan d'urbanisme et de mobilité;
- Plantation d'arbres;
- Pollution atmosphérique et qualité de l'air dans la Basse-Ville;
  - Règlement concernant les appareils à combustion au bois (foyers d'ambiance);
  - Incinérateur - échantillonnage;
- Réseau cyclable :
  - Corridor VivaCité de la rue Marie-de-l'Incarnation et de la Côte de la Pente-Douce;
  - Service àVelo;
- Secteur PPU Wilfrid-Hamel-Laurentienne - Développements en cours;
- Rue Saint-Vallier :
  - Réaménagement;
  - Sens unique;
  - Modification au réseau d'autobus;
  - Passage piéton de la rue Montmagny;
  - Aide aux commerçants et vie de quartier;
- Stationnement:
  - Disponibilité du stationnement entre Charest et Saint-Vallier;
  - Nouveau système de borne payante;
  - Stationnement public de la rue Carillon à l'intersection de Saint-Vallier;
  - Politique de stationnement;
- Stratégie de sécurité routière 2025-2029 et sécurité routière en général :
  - Modification de programmation des feux piétons;
  - Abords de l'école Sacré-Coeur;
  - Camionnage sur les grands axes du quartier;
  - Rue Marie-de-l'Incarnation;
  - Côte de l'Aqueduc;
- Terrain Verdun;
- Tramway: Nouvelle entente et prise en charge par CDPQ infra;
- Transport en commun:
  - Équimobilité;
  - Taxe sur l'immatriculation;
- Travaux routiers:
  - Rue Bagot;
  - Rue Boisseau;
  - Rue Saint-Benoît;
  - Impacts sur la desserte autobus
- Vision de la mobilité active: Comité piéton du Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur;
- Vision du secteur ouest du boulevard Charest: Relance de la vision.

7. ÉTATS FINANCIERS

Exercice financier au 31 décembre 2024

Bilan financier

	Au 31 décembre :	2024	2023	2022	2021
		($)	($)	($)	($)
Actifs	Compte bancaire	3185,24	3,515.89	4,699.00	6,112.00
	À recevoir - Fonctionnement	0.00	1,365.00	0.00	0.00
	À recevoir - Initiatives	0.00	0.00	0.00	0.00
	Total actifs	*3185,24*	*4,880.89*	*4,699.00*	*6,112.00*
Passifs	À payer - Fonctionnement	(120.00)	(39.00)	0.00	0.00
	À payer - Initiatives	0.00	0.00	0.00	0.00
	Total passifs	*(120.00)*	*(39.00)*	*0.00*	*0.00*
	VALEUR NETTE	**3065,24**	**4,919.89**	**4,699.00**	**6,112.00**

État des résultats

	Au 31 décembre :	2024	2023	2022	2021
		($)	($)	($)	($)
Produits	Montants reçus - Fonctionnement	1365.00	0.00	1,304.00	602.00
	Montants reçus - Initiatives	0.00	2,400.00	12,000.00	10,500.00
	Montants reçus - Ristourne	130.05	3.80	0.00	0.00
	Total des produits	*1 495,05*	*2,403.80*	*13,304.00*	*11,102.00*
Charges	Montants payés - Secrétariat	1 080,00	1,000.00	945.00	0.00
	Montants payés - Frais bancaires	49,40	75.75	94.00	0.00
	Montants payés - Fonctionnement, autres	696,30	346.77	452.00	1,287.00
	Montants payés - Initiatives	0,00	2,000.00	13,225.00	7,525.00
	Total des charges	*1 825,70*	*3,422.52*	*14,716.00*	*8,812.00*
	RÉSULTAT NET	**(330,65)**	**(1018.72)**	**(1,412.00)**	**2290.00**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2024

Note 1. Statut et nature des activités

L'inspecteur général des institutions financières a déposé au registre des entreprises individuelles des sociétés et des personnes morales, le 27 octobre 1998, copie d'une résolution de la Ville de Québec, autorisant la constitution d'un conseil de quartier sous le nom du **conseil de quartier de Saint-Sauveur.**

Le conseil de quartier est un mandataire de la Ville de Québec et le conseil municipal de la Ville doit consulter le conseil de quartier dans les matières indiquées à la *Politique de consultation publique de la Ville de Québec*, adoptée par le conseil de ville.

Note 2. États financiers vérifiés

Le 17 juin 2009, l'Assemblée nationale sanctionnait la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.R.Q., chapitre 26). L'obligation pour les conseils de quartier de produire annuellement des états financiers vérifiés est maintenant retirée.

Note 3. Vérification de conformité

À compter de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009, et ce, dans le cadre de son mandat de vérification des comptes et affaires de la Ville et de la vérification de la gestion des fonds et biens publics, le vérificateur général de la Ville procédera sur un cycle de trois ans à une vérification de conformité aux règlements et politiques de la Ville de la gestion de tous les conseils de quartier. Son rapport annuel au conseil municipal fera alors état de cette vérification.